



CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
TERRITORIALE DE MAYOTTE

## ARRETE DU PRESIDENT

**Arrêté n°58/CDG/2025**

### **Objet : ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE DES CANDIATS ADMIS AUX CONCOURS EXTERNE, PREMIER CONCOURS INTERNE ET DEUXIÈME CONCOURS INTERNE DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE, SESSION 2025.**

Le Président du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.325-1 à L.325-22, L.325-26 à L.325-31, L.452-35 et L.452-38,

**Vu** la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté,

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation et de la fonction publique,

**Vu** le décret n°81-317 du 7 avril 1981 modifié fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours,

**Vu** le décret n°86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

**Vu** le décret n°94-932 du 25 octobre 1994 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de police municipale,

**Vu** le décret n°95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique,

**Vu** le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,

**Vu** le décret n°2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 modifié relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 modifié relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la fonction publique française,

**Vu** le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

**Vu** le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

**Vu** le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

**Vu** le décret n°2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

**Vu** le Code des sports, et notamment son article L.221-3 qui dispose que les sports de haut niveau peuvent être admis à l'accès aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes,

**Vu** l'arrêté du 19 juin 2007 modifié fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

**Vu** le recensement des postes effectué par les Centres De Gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte,

**Vu** l'arrêté n°36/CDG/2024 portant ouverture des concours (externe, premier concours interne et deuxième concours interne) de Gardien-Brigadier de Police Municipale organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte, Session 2025,

**Vu** l'arrêté n°19/CDG/2025 fixant la liste des candidats admis à subir l'épreuve écrite d'admissibilité des concours (externe, premier concours interne et deuxième concours interne) de Gardien-Brigadier de Police Municipale organisés par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte, session 2025,

Considérant qu'il convient de procéder à la constitution du jury des concours externe, première concours interne et second concours interne sur épreuves de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

**Vu** l'arrêté n° 20/CDG/2025 portant composition des jurys des concours externe sur épreuves et de deux concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

**Vu** l'arrêté n° 21/CDG/2025 portant nomination des correcteurs pour les épreuves écrites des concours externe sur épreuves et de deux concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

**Vu** l'arrêté n° 34/CDG/2025 portant la liste des candidats admis à l'épreuve orale d'admission des concours externe, premier et deuxième concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

**Vu** l'arrêté n° 39/CDG/2025 fixant la liste des examinateurs des épreuves sportives d'admission des concours externe, premier et deuxième concours interne de gardien-brigadier de police municipale organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte, session 2025,

**Vu** l'arrêté n°59/CDG/2025 portant modification de l'arrêté n°20/CDG/2025 portant composition des jurys des concours externe sur épreuves et de deux concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

**Vu** le procès-verbal de la réunion d'admission en date du lundi 27 novembre 2025 des concours externe, premier et deuxième concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025,

## ARRÊTÉ

### Article 1 :

La liste des candidats admis aux concours externe, premier et deuxième concours interne de gardien-brigadier de police municipale, session 2025, est arrêtée comme suit conformément aux tableaux ci-joint en annexe : **69 candidats** :

- **Externe : 55 candidats,**
- **Premier concours interne (ASVP) : 14 candidats,**
- **Deuxième concours interne (GAV & ADS) : 0 candidat,**

### Article 2 :

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

### Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de Mayotte et ampliation sera transmise à Monsieur le préfet de Mayotte.

*Fait à Mamoudzou, le 27 novembre 2025*

*Le Président,*

**Le Président Youssouf AMBDI Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Mayotte**

**Youssouf AMBDI**

**ANNEXE 1**

**Liste des candidats admis au concours externe de Gardien-Brigadier de Police Municipale,  
session 2025**

N° DOSSIER	NOM	PRÉNOM
75	ABDOU	Faysoili
29	ABDOU	Zakaria
46	ABDOU NAHOUDA	Archidine
1	ABDOUL-KARIM	Mohamed, Salim
3	ABSOIR	Houmadi
150	AHAMADA	Anrikamati
113	ALI	Chadadi
22	ASSANI	Irchad
299	ASSANI	Yanis
178	ASSANI SOULA	Natacha
359	ATTOUMANI	Amir
95	ATTOUMANI	Mouhid
186	BACAR	El-Yasard Ben Hakim
241	BACAR	Farrid
51	BACAR	Hamza
316	BACAR	Ibrahim
118	BACO	Nadhurou
362	BARBIN	Frédéric Pierre
16	BINA	Ismaël
47	CASTAGNE	Davy, Fabrice
204	CHEBANI	Abdouhanifa
336	COMBO	Mouhamadi
97	DAHALANI	Fouad
40	DAHALANI ALI	Zaïnaba
345	DJANFAR	Zarouki
247	DJANFFAR	Ben-Saadidine
161	DOUHOUCHINA	Mouhamadi
33	FAIVRE-ODILLE	Jordan, Jean, Charles
198	FOUNDI	Roummane
215	HABIB SAID	Daniel
25	HALIDI	Samuel
129	HOUMADI	Saandani

124	JAONA	Mouhamad	Envoyé en préfecture le 01/12/2025 Reçu en préfecture le 01/12/2025 Publié le 01/12/2025 ID : 976-200009017-20251126-202512011-AR
24	MADI	Chafikioissar	Berger Leveault
2	MADI MBIROU	Halidi	
32	MADJIDI	Faouza	
43	MARGUERITE	Paul-Aldo	
187	MINIHADJI	Sandati	
364	MOHAMED	Abdermane	
5	MONDOHA	Abdoul-Karim	
239	MOUTA	Toulaïbi	
34	M'SAIDIE	Mikidachi	
44	NAHI	Irache	
196	OUSSENI	Andjani, Moussa	
79	OUSSENI	Samira	
66	RAZAKI	Mohamed	
288	RIDJALI	Souffou	
191	SAID	Mohamadi	
153	SAID ALI MARI	Elhade, Ben	
37	SAINDOU	Ben, Attoumani	
357	SILAHİ-BACAR	Naïmdine	
209	SOILIHI ép. SAÏD	Ansoumati	
90	SOLA	Razakou	
146	SOUF	Anli	
125	SOUFFOU	Ibrahim, Ben	

La liste des candidats admis au **concours externe** Gardien-Brigadier de Police Municipale, session 2025, est arrêtée à **55 candidats**.

Fait à Mamoudzou, le 27 novembre 2025

Le Président,

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Mayotte

Youssouf AMBDI

## ANNEXE 2

### Liste des candidats admis au premier concours interne (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de Gardien-Brigadier de Police Municipale, session 2025

N° DE DOSSIER	NOM	PRENOM
21	ATTOUMANI	Attoумани Sidi
14	BEN ANLI	Bourhani Said
5	HAMIDOU	El-Hayyim
6	KEISLER	Daniel Denis
12	KOLO	Fayad
2	MARI	Abdallah
8	MARI	Amir
40	MAROUDIN-VIRAMALE	Berthe-Anais Nadia
22	MDALLAH	Andhimou
38	MZE ALI	Nayel
34	SOILIHI	Chadade Ben
15	SOUDJAY	Said
11	TABATABAÏ	Seyed
39	ZOPIRE ép. RICHARD	Marie Clarisse

La liste des candidats admis au **premier concours interne** (Agent de Surveillance de la Voie Publique) de Gardien-Brigadier de Police Municipale, session 2025, est arrêtée à **14 candidats**.

Fait à Mamoudzou, le 27 novembre 2025

Le Président,

YOUSSEOUF AMBDI

Le Président du Centre de Gestion  
de la Fonction Publique Territoriale  
de Mayotte

YOUSSEOUF AMBDI